

CERN/FC/6230
CERN/3361
Original : anglais
11 juin 2018

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Suite à donner

Procédure de vote

Information	COMITÉ DES FINANCES 364 ^e réunion 12 et 13 juin 2018	-
Information	CONSEIL SESSION PUBLIQUE 189 ^e session 14 et 15 juin 2018	-

**Recommandations des commissaires aux comptes
à la Direction de la Caisse de pensions du CERN concernant
le rapport annuel et les états financiers de la Caisse de pensions
pour l'exercice clos au 31 décembre 2017
et
commentaires de la Direction de la Caisse de pensions du CERN**

Chambre suprême de contrôle de Pologne



NAJWYŻSZA IZBA KONTROLI
CHAMBRE SUPRÊME DE CONTRÔLE DE POLOGNE

Audit n° P/18/051-5/CERN PF ML

**LETTRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES À LA
DIRECTION DE LA CAISSE DE PENSIONS
CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS DE LA CAISSE
DE PENSIONS DE L'ORGANISATION EUROPÉENNE
POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE (CAISSE DE
PENSIONS DU CERN)
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Varsovie, le 18 mai 2018

(Page laissée blanche intentionnellement)

Chambre suprême de contrôle
de Pologne
ul. Filtrowa 57
00-950 Varsovie
Pologne
Tél. : +48 22 444 50 00
Fax : +48 22 444 57 93
Mél : nik@nik.gov.pl

KST-410.003.01/2018/2

Le 18 mai 2018

M. Thomas Roth
Président du Conseil d'administration de la Caisse de pensions
Caisse de pensions du CERN
CH-1211 Genève 23
Suisse

*Pour information : M. Sijbrand de Jong, président du Conseil du CERN
Membres du Conseil du CERN*

Monsieur,

Nous avons récemment procédé à la vérification des états financiers de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, conformément aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI). Cette vérification a été menée avant tout dans le but de donner un avis sur les états financiers et le respect des règles applicables, et non dans le but de donner un avis sur l'efficacité du contrôle interne de la Caisse de pensions de l'Organisation. Notre examen s'est limité aux aspects du contrôle interne portant sur l'élaboration et la présentation fidèle par l'entité des états financiers, ainsi que sur le respect des règles applicables, et n'identifie pas forcément toutes les insuffisances du contrôle interne susceptibles de constituer des lacunes majeures. Lors de notre vérification, nous n'avons pas relevé d'améliorations possibles concernant le contrôle interne et les aspects comptables. Nous avons également examiné la suite donnée à nos précédentes recommandations.

La présente lettre ne modifie en rien notre rapport d'audit sur les états financiers de la Caisse de pensions du CERN en date du 4 mai 2018. Nous avons examiné la suite donnée à deux précédentes recommandations, l'une formulée par nous et l'autre formulée par de précédents commissaires aux comptes, et indiqué l'avancement de leur mise en œuvre dans l'annexe à la présente lettre. Nous sommes satisfaits de pouvoir annoncer que l'une de ces recommandations a pu être close et que nous avons constaté de nouvelles avancées dans la mise en œuvre de l'autre.

Nous avons également reçu votre réponse à la recommandation dont nous avons estimé que la mise en œuvre était en cours d'achèvement, et nous l'avons incluse dans la présente Lettre à la Direction.

Nos observations pour l'exercice 2017 se résument comme suit :

Nous ne formulons aucune observation à l'égard de la vérification des états financiers de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice 2017 (les observations des années précédentes sont reproduites en annexe).

Signé par :

Ewa Polkowska



Vice-présidente de la Chambre
suprême de contrôle de Pologne (NIK)

Présidente du Comité de direction
des audits du CERN

Wieslaw Kurzyca



Premier commissaire aux comptes
pour l'audit externe du CERN

18 mai 2018
Chambre suprême de contrôle de Pologne
ul. Filtrowa 57
Varsovie, Pologne

Suivi des recommandations formulées lors de la précédente vérification

OBSERVATION / RECOMMANDATION	MESURE PRISE	STATUT
Lettre de la Chambre suprême de contrôle (NIK) à la Direction du CERN pour l'exercice 2015, Audit n° P/16/051-2/CERN PF ML :		
<p>Observation 1. Système de contrôle interne de la Caisse de pensions du CERN (référentiel COSO - <i>Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission</i>)</p> <p>Conçu à l'aide d'un logiciel commercial et de la plateforme SharePoint de Microsoft, le système de contrôle interne de la Caisse de pensions du CERN est relativement efficace. Il prend en compte la plupart des risques opérationnels de la Caisse en se basant sur de brèves descriptions des cycles opérationnels, et exécute les contrôles afin d'atténuer les risques identifiés. Cependant, nous estimons que des améliorations peuvent lui être apportées : de nombreux processus et risques opérationnels sont décrits trop brièvement et les descriptions des activités de contrôle ne sont souvent pas suffisamment explicites ; ainsi, il est fréquent que l'on ne sache pas clairement quels objectifs servent les processus opérationnels. L'évaluation du système de contrôle interne (ICS) dans son ensemble par l'auditeur interne spécialisé (Mazars) a mis en lumière des lacunes et des omissions de documents de faible importance mais en assez grand nombre, surtout en 2013. En outre, sur les observations que nous avons formulées l'an dernier, trois portaient sur les activités de contrôle interne.</p> <p>En s'appuyant sur l'expérience acquise à l'échelle mondiale depuis 1992, le COSO a fait évoluer son référentiel de contrôle interne. Celui-ci constitue aujourd'hui un cadre de référence complet et cohérent, définissant les éléments essentiels du contrôle interne au travers de 17 principes, eux-mêmes regroupés en cinq composantes : environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, et activités de suivi. Chacun des 17 principes est également illustré par plusieurs « points d'attention », qui permettent de bien comprendre le principe et d'évaluer si ce dernier est pris en compte et appliqué avec succès. L'idée est que les différents éléments du système de</p>	<p><u><i>Évaluation des commissaires aux comptes :</i></u></p> <p><i>Au cours de la vérification menée lors de l'exercice précédent, la Direction de la Caisse de pensions a décidé de mettre en place une politique relative au système de contrôle interne de la Caisse de pensions du CERN, qui a été présentée au Conseil d'administration de la Caisse de pensions en novembre 2016 et approuvée lors de la réunion du Conseil d'administration de février 2017. Cette politique a tenu compte de nos recommandations et a constitué un socle solide pour la mise à niveau du système actuel. S'agissant de cette mise à niveau, nous avons pris note des démarches en cours l'an dernier, comme l'amélioration des descriptions de certains processus et contrôles (tant quantitativement que qualitativement), la spécification des liens entre les processus ou la création d'hyperliens menant vers des documents connexes.</i></p> <p><i>L'année dernière, nous avons estimé que des améliorations pouvaient encore être apportées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- présentation des objectifs pour certains processus ou sous-processus (ou fonctions) ;</i> <i>- spécification des liens entre les objectifs (opérationnels, reporting, conformité), les risques et les contrôles ;</i> <i>- révision des descriptions de processus pour s'assurer que les séquences d'actions permettent d'atteindre les objectifs.</i> <p><i>Nous avons également observé des lacunes à plusieurs niveaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- environnement de contrôle (de la Caisse dans son ensemble) ;</i> 	EN COURS

<p>contrôle s'articulent bien, ce qui permet d'identifier facilement et de corriger efficacement d'éventuelles lacunes ou faiblesses.</p> <p>Ne pas appliquer le nouveau référentiel COSO ou renoncer à le faire ferait perdre à la Caisse la possibilité de mettre en place un dispositif dont tous les éléments s'articulent efficacement pour réduire à un niveau acceptable les risques susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs.</p> <p>Recommandation : Nous recommandons d'élaborer un plan pour la transition de l'actuel système de contrôle interne au nouveau référentiel de contrôle interne COSO 2013. À cette fin, il convient selon nous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer une fonction de gestion de projets centralisée ; - d'informer les collaborateurs du contenu du nouveau référentiel ; - de trouver une méthode rentable pour adapter les documents de référence ; - de recenser les contrôles pour chacune des cinq composantes du processus, chacun des principes et chacun des points d'attention lorsqu'ils s'appliquent ; - d'attribuer les rôles, les responsabilités et les droits pour la transformation des documents de référence ; - de rédiger une feuille de route pour la mise en œuvre des changements jusqu'à transformation complète. 	<ul style="list-style-type: none"> - informations sur la façon dont les personnes concernées sont informées du système de contrôle et de certaines activités de contrôle en particulier ; - informations sur la surveillance du système de contrôle. <p><i>Pendant la vérification de l'exercice 2017, nous avons abordé cette question plus en détails avec la Direction de la Caisse, notamment en ce qui concerne l'établissement d'un modèle permettant de faire clairement le lien entre les objectifs pour les processus et les sous-processus, les risques liés à la réalisation des objectifs et les contrôles correspondants.</i></p> <p><i>Les travaux se sont poursuivis. Ils ont été pratiquement achevés pour les processus liés aux cotisations et aux prestations, et ont bien avancé pour le processus comptable. Le projet se poursuivra cette année et la suivante pour les processus liés aux placements.</i></p> <p><i>C'est pourquoi nous considérons que cette observation est toujours EN COURS.</i></p> <p><u><i>Commentaire de la Direction de la Caisse de pensions du CERN :</i></u> <i>La transition de l'actuel système de contrôle interne au nouveau référentiel de contrôle interne COSO 2013 avance bien et devrait être achevée durant l'année.</i></p>	
COUR DES COMPTES D'ITALIE (CORTE DEI CONTI), RAPPORT D'AUDIT N° CERN/FC/5742 :		
<p>Recommandation 13. Les déclarations de conflits d'intérêts potentiels doivent être soigneusement examinées par une instance ad hoc.</p> <p>Cette recommandation renvoyait aux conflits d'intérêts susceptibles de surgir « dans un environnement comme celui de la Caisse de pensions du CERN, où des montants élevés sont investis dans des fonds de placement, et où des conflits d'intérêts peuvent apparaître à tous les niveaux, parmi les membres du personnel comme parmi les membres du Conseil d'administration, du Comité de placement ou de la Direction. » Nous étions également d'avis que des conflits d'intérêts pouvaient apparaître et avons souhaité laisser</p>	<p><u><i>Évaluation des commissaires aux comptes :</i></u> <i>L'Administrateur de la Caisse avait établi, après consultation de toutes les parties concernées, dont les commissaires aux comptes, une version préliminaire du registre des déclarations d'intérêt. Ce registre des déclarations d'intérêt a été approuvé par le Conseil d'administration de la Caisse de pensions lors de sa réunion d'avril 2017. Il était conforme en tous points à notre recommandation et aux observations que nous avons formulées lors du processus de</i></p>	CLOSE

<p>cette recommandation ouverte, tout en proposant de la réexaminer ultérieurement afin, notamment, de contrôler la méthode de vérification des déclarations relatives à l'absence de conflits d'intérêts faites par certains membres du personnel.</p>	<p><i>consultation. Lors des dernières discussions avec l'Administrateur de la Caisse sur la version approuvée du texte, nous avons proposé de déterminer la date limite à laquelle le registre doit être rempli chaque année par le personnel concerné.</i></p> <p><i>La version finale et complète du registre des déclarations d'intérêt de la Caisse de pensions du CERN nous a été présentée en novembre 2017, au cours de notre vérification intermédiaire. Comme prévu, le registre a pris effet début 2018. Les membres du Conseil d'administration de la Caisse de pensions, du Comité de placement, du Comité actuariel et technique et de l'unité de gestion de la Caisse de pensions l'ont reçu, et ont dû le compléter et le signer.</i></p> <p><i>En conséquence, nous estimons que la recommandation « Les déclarations de conflits d'intérêts potentiels doivent être soigneusement examinées par une instance ad hoc » peut être CLOSE.</i></p>	
---	--	--